



Parti vert libéral Suisse

Communiqué de presse

| | |
|----------------|---|
| Thema | Les Vert libéraux se réjouissent des décisions du Conseil des Etats au sujet de la loi sur le CO₂ |
| Für Rückfragen | Martin Bäumle, +41 79 358 14 85 Verena Diener, +41 79 331 08 39 |
| Absender | Parti vert libéral suisse, CP 367, 3000 Berne 7 +41 31 322 60 57, suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch |
| Datum | 10 mars 2011 |

Les Vert libéraux sont très heureux des décisions prises par le Conseil des Etats au sujet de la loi sur le CO₂

Les Vert libéraux se réjouissent des décisions prises par le Conseil des Etats au sujet de la loi sur le CO₂. La petite chambre a repris les objectifs de la grande chambre et a, en plus, mieux défini les mesures pour parvenir à ces objectifs. En décidant de réduire les émissions de CO₂ de 20% en Suisse avec la possibilité d'ajouter encore 20% par des compensations à l'étranger, le Conseil des Etats suit la proposition des Vert libéraux. Nous nous réjouissons également du fait que le Conseil des Etats s'en soit tenu à l'objectif d'une moyenne d'émission de 130g CO₂ / km pour les véhicules neufs. Enfin, nous sommes également très heureux que le Conseil d'Etat ait remis dans la loi la possibilité de prélever un impôt sur le CO₂ sur les carburants.

Ensemble avec leurs partenaires du groupe parlementaire PDC-PEV-pvl, les Vert libéraux ont pu fortement influencer la nouvelle loi sur le CO₂. Ainsi, le Conseil des Etats a fixé explicitement dans la loi l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à 2°C. Il a également tenu bon à l'objectif de réduction de 20% à l'intérieur des frontières et donné la possibilité au Conseil fédéral de se prononcer en faveur d'une réduction allant jusqu'à 40% lors des négociations internationales. Ces 40% seraient en partie couverts par des mesures compensatoires à l'étranger. Verena Diener précise que « une réduction de 20% sur le territoire national ne pose aucun problème pour notre économie ; bien au contraire, elle est souhaitable ». Différentes études ont montré qu'un tel objectif créerait facilement 10'000 nouveaux emplois.

Des mesures plus concrètes ont été décidées

En plus d'avoir repris les objectifs judiciaires du Conseil national, le Conseil des Etats a défini, pour atteindre ces buts, des mesures plus concrètes que celles qui avaient été proposées par le Conseil national. Il a notamment fixé comme objectif pour les émissions moyennes des véhicules neufs le chiffre de 130g CO₂/km jusqu'en 2015. Dans le domaine des bâtiments, il a augmenté la part prélevée sur la taxe CO₂ de 200 à 300 millions de francs, à utiliser pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Il a également décidé d'obliger les cantons à édicter des standards pour les bâtiments, afin d'en réduire les émissions.

Les Vert libéraux attendent désormais du Conseil national qu'il fasse face à la réalité et qu'il se rallie à cette position ce jeudi.